

## Demande d'accès à l'information 2021-2022.487

### **1. La liste des maisons des aînés qui vont ouvrir d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et indiquant la ville, le comté et le nombre de places pour les aînés et pour les adultes**

Vous trouverez la copie du document répondant au point 1 de votre demande dans l'onglet 2.

### **2. Pour chacune des maisons, les informations suivantes :**

- **le nombre d'employés total nécessaire pour son fonctionnement, ventilé par corps d'emploi (infirmière, préposé, administration, gestionnaire, entretien, cuisine, etc.)**

Les documents répondant à cette partie de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, d'avis et de recommandations faites depuis moins de dix ans ainsi que d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 14, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

- **le plan de recrutement**

Nous ne détenons pas de plan de recrutement exclusif pour les maisons des aînés. Chaque établissement de santé et de services sociaux est responsable de projeter leurs besoins de main-d'œuvre selon leurs stratégies d'ouverture des places pour l'automne 2022. Ces derniers font l'évaluation de leur propre situation qui est souvent bien différente d'une région à l'autre et ils déterminent les stratégies de recrutement en conséquence.

- **la stratégie prévue pour le recrutement (publicité, recrutement dans les hôpitaux, etc.) en indiquant les coûts prévus**

Nous vous référons à notre réponse au point précédent.

- **le ratio résident/employé**

Les documents répondant à cette partie de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, d'avis et de recommandations faites depuis moins de dix ans ainsi que d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 14, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

➤ **le coût par place pour le fonctionnement de la maison**

Les maisons des aînés n'étant pas en fonction, nous n'avons pas le coût par place pour le fonctionnement.

➤ **le budget révisé estimé pour la construction**

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous n'avons recensé aucun document répondant au dernier point de votre requête.